

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 04/04/25

Signature du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées- 2024 - 2029

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD a été signé ce **vendredi 4 avril 2025** par Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, et Sophie Brocas, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, représentée par Adrien Méo, Secrétaire Général Adjoint, au Conseil départemental du Loiret.

Ce plan représente un outil de gestion de la demande d'hébergement et de logement et s'inscrit pleinement dans l'application du Plan « Logement d'abord », incluant les questions de maintien dans le logement et de qualité de l'habitat.

Il est conformément aux textes, le résultat d'une démarche conjointe de l'État et du Conseil départemental et est construit, dans le Loiret, avec l'aide de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), financée à ce titre.

Ce plan a recueilli un avis favorable lors du comité de pilotage du 29 octobre 2024 et a été adopté par les élus du Conseil départemental lors de l'assemblée délibérante du mois de décembre 2024. Il succède donc au précédent Plan ayant couvert la période 2018-2023.

L'année 2024 a constitué une période de réécriture des fiches-actions, sous forme d'ateliers avec les différents partenaires, portant notamment sur les problématiques de santé (pathologies mentales, addictions, handicap, perte d'autonomie), sur l'articulation entre l'insertion/emploi et l'hébergement et le logement et la coordination entre les acteurs.

Le plan est constitué en 3 axes et regroupe 8 actions sous forme de fiches toutes construites ainsi : constats, objectifs, chefs de file, financements, indicateurs d'évaluation :

Axe 1 : permettre aux publics du Plan d'accéder à un hébergement ou à un logement :

- action 1 : rénover la gouvernance du SIAO-115 ;
- action 2 : améliorer la fluidité des parcours pour faciliter et accélérer l'accès au logement;
- action 3 : renforcer la mobilisation et la production d'offres de logements adaptés.

Axe 2 : faire évoluer l'accompagnement des publics:

- action 4 : optimiser la coordination entre les dispositifs d'accompagnement autour de l'utilisateur;
- action 5 : prendre en compte les problématiques de santé et renforcer les solutions pour garantir l'accès et le maintien dans le logement des ménages;
- action 6 : développer l'articulation insertion-emploi et hébergement-logement
- action 7 : prévenir les expulsions locatives;

Axe 3 : renforcer les partenariats de manière territorialisée et améliorer la lisibilité des actions :

- action 8 : animer, communiquer et évaluer le plan.

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

Département du Loiret

Cassandre Germain 02 38 25 43 93

cassandre.germain@loiret.fr